

VI. Has tam prosperas tamque inopinatas res consecuta est subita commutatio, quod fortuna sua mobilitate, quem paulo ante extulerat, demergere est adorsa. Primum in filio, de quo commemoravi supra, suam vim exercuit. Nam, quum uxorem reduxisset, quæ alii fuerat tradita, filiumque vellet revocare ad virtutem a perdita luxuria, accepit gravissimum parens vulnus morte filii. Deinde orta dissensio est inter eum et Heraclidem : qui quidem, Dioni principatum non concedens, factionem comparavit. Neque is minus valebat apud optimates, quorum consensu præerat classi, quum Dion exercitum pedestrem teneret. Non tulit hoc animo æquo Dion, et versum illum Homeri retulit ex secunda rhapsodia, in quo hæc sententia est : « Non posse bene geri rempublicam multorum imperiis¹. » Quod dictum magna invidia consecuta est :

VI. Un changement subit suivit des succès si prospères et si inopinés; la fortune, dans son inconstance, entreprit d'abîmer celui qu'un peu auparavant elle avait élevé. Elle exerça d'abord sa cruauté sur le fils, dont j'ai parlé ci-dessus; car, lorsque Dion eut repris sa femme, qui avait été donnée à un autre, et voulut ramener son fils de la plus excessive débauche à la vertu, ce père reçut par sa mort une douloureuse blessure. Il s'éleva ensuite une dissension entre lui et Héraclide. Celui-ci, qui ne voulait pas céder le premier rang, forma une faction; il n'avait pas moins de crédit que Dion parmi les grands, du consentement desquels il était à la tête de l'armée navale, pendant que Dion commandait l'armée de terre. Dion ne put se résigner, et cita le vers d'Homère, au second livre de l'*Iliade*, où se trouve cette maxime « que l'État ne peut être bien gouverné par plusieurs maîtres. » Ce mot souleva une grande haine contre lui;

VI. Commutatio subita consecuta est has res tam prosperas tamque inopinatas, quod fortuna sua mobilitate adorsa est demergere quem paulo ante extulerat. Primum exercuit suam vim in filio, quem commemoravi supra. Nam, quum reduxisset uxorem, quæ tradita fuerat alii, velletque revocare filium a luxuria perdita ad virtutem, accepit parens vulnus gravissimum morte filii. Deinde dissensio orta est inter eum et Heraclidem : qui quidem, non concedens Dioni principatum, comparavit factionem. Neque is valebat minus apud optimates, consensu quorum præerat classi, quum Dion teneret exercitum pedestrem. Dion non tulit hoc animo æquo, et retulit illum versum Homeri ex secunda rhapsodia, in quo est hæc sententia : « Rempublicam non posse geri bene imperiis multorum. » Quod dictum magna invidia consecuta est :

VI. Un changement soudain suivit ces événements si heureux et si inattendus, parce que la fortune avec son inconstance ordinaire entreprit de plonger dans l'abîme celui que peu auparavant elle avait élevé. D'abord elle exerça sa rigueur dans la personne de son fils, que j'ai mentionné ci-dessus. Car, après qu'il avait ramené *cæs* ^{[épouse,} lui son qui avait été donnée à un autre, et qu'il voulait rappeler son fils d'une débauche effrénée à la vertu, il reçut *comme* père une blessure très-grave par la mort de son fils. Ensuite un désaccord s'éleva entre lui et Héraclide : lequel à la vérité, ne cédant pas à Dion le premier-rang, ^{[que Dion} forma un parti. Et celui-ci n'était pas-puissant moins auprès des grands, par l'assentiment desquels il était-à-la-tête de la flotte, tandis que Dion possédait l'armée de-terre. Dion ne supporta pas cela d'une âme égale, et il cita ce vers d'Homère tiré du second chant, dans lequel est cette pensée : « L'État ne pouvoir pas être administré bien par l'autorité de *chefs* nombreux. » Laquelle parole une grande haine suivit :

namque aperuisse videbatur se omnia in sua potestate esse velle. Hanc ille non lenire obsequio, sed acerbitate opprimere studuit, Heraclidemque, quum Syracusas venisset, interficiendum curavit.

VII. Quod factum omnibus maximum timorem injecit: nemo enim, illo interfecto, se tutum putabat. Ille autem, adversario remoto, licentius eorum bona, quos sciebat adversus se sensisse, militibus dispertivit. Quibus divisis, quum quotidiani maximi fierent sumptus, celeriter pecunia deesse cœpit; neque, quo manus porrigeret, suppetebat, nisi in amicorum possessiones. Id ejusmodi erat ut, quum milites reconciliasset, amitteret optimates. Quarum rerum cura frangebatur; et, insuetus male audiendi, non æquo animo ferebat de se ab his male existimari, quorum paulo ante in cœlum fuerat

car il semblait avoir déclaré par là qu'il voulait que tout fût sous sa puissance. Il s'appliqua, non à adoucir la haine par la complaisance, mais à la réprimer par la rigueur, et fit tuer Héraclide, lorsqu'il fut arrivé à Syracuse.

VII. Cette action causa la plus grande crainte à tout le monde; car, Héraclide mis à mort, personne ne se croyait en sûreté. Dion, ayant écarté son adversaire, partagea plus librement aux soldats les biens de ceux qu'il savait opposés à ses intérêts. Ces biens distribués, comme il se faisait tous les jours de très-grandes dépenses, l'argent commença bientôt à lui manquer, et il ne vit plus à quoi s'en prendre, sinon aux biens de ses amis. Telle était sa position, qu'en gagnant les soldats, il perdait les grands. Ces chagrins l'accablaient. N'étant point accoutumé à un mauvais renom, il ne souffrait point patiemment d'être mésestimé de ceux qui peu auparavant l'avaient

namque videbatur
aperuisse
se velle omnia
esse in sua potestate.
Ille studuit
non lenire hanc
obsequio,
sed opprimere acerbitate,
curavitque Heraclidem
interficiendum,
quum venisset Syracusas.

VII. Quod factum
injecit omnibus
maximum timorem:
nemo enim,
illo interfecto,
putabat se tutum.
Ille autem,
adversario remoto,
dispertivit militibus
licentius
bona eorum
quos sciebat sensisse
adversus se.
Quibus divisis,
quum maximi sumptus
quotidiani
fierent,
pecunia cœpit deesse
celeriter;
neque suppetebat
quo porrigeret manus,
nisi in possessiones
amicorum.
Id erat ejusmodi
ut, quum reconciliasset
milites,
amitteret optimates.
Cura quarum rerum
frangebatur;
et, insuetus
audiendi male,
non ferebat
animo æquo
existimari male
de se
ab his

car il paraissait
avoir manifesté
lui-même vouloir toutes choses
être en son pouvoir.
Celui-là (Dion) s'appliqua
non pas à adoucir cette haine
par sa condescendance,
mais à l'étouffer par sa rigueur,
et il prit-soin d'Héraclide
devant être tué,
après qu'il était venu à Syracuse.

VII. Laquelle action
jeta dans (inspira à) tous
une très-grande crainte:
personne en effet,
celui-là ayant été tué,
ne croyait soi-même en-sûreté.
Cependant celui-là (Dion),
son ennemi ayant été écarté,
distribua aux soldats
par-un-excès-de-pouvoir
les biens de ceux
qu'il savait avoir pensé
contre lui-même.
Lesquels biens ayant été partagés,
comme de très-grandes dépenses
de-chaque-jour
se faisaient,
l'argent commença à manquer
promptement;
et il ne se présentait pas à lui
où il étendrait les mains,
sinon sur les propriétés
de ses amis. [pour résultat]
Cela était de-telle-nature (devait avoir)
que, après qu'il avait regagné
les soldats,
il perdit les grands.
Par le souci desquelles choses
il était brisé;
et, inhabitué
à entendre parler mal de lui,
il ne supportait pas
d'une âme égale
être pensé mal (qu'il y eût une mauvaise
sur lui-même [opinion]
de-la-part de ceux

elatus laudibus. Vulgus autem, offensa in eum militum voluntate, liberius loquebatur, et tyrannum non ferendum dictitabat.

VIII. Hæc ille intuens quum, quemadmodum sedaret, nesciret, et, quorsum evaderent, timeret, Callicrates quidam, civis Atheniensis, qui simul cum eo ex Peloponneso in Siciliam venerat, homo et callidus et ad fraudem acutus, sine ulla religione ac fide, adit ad Dionem, et ait: « Eum in magno periculo esse, propter offensionem populi et odium militum; quod nullo modo evitare posset, nisi alicui suorum negotium daret, qui se simularet illi inimicum; quem si invenisset idoneum, facile omnium animos cogniturum, adversariosque sublaturum, quod inimici ejus dissidenti suos sensus aperturi forent. » Tali consilio probato, excipit has partes ipse Calli-

élévè jusqu'au ciel par leurs éloges. Le bas peuple, voyant qu'il était devenu désagréable aux soldats, ne cessait de dire que le tyran était insupportable.

VIII. Tandis que Dion, considérant l'état des choses, ne savait comment calmer l'exaspération dont il craignait les effets, un certain Callicrate, citoyen d'Athènes, qui était venu avec lui du Péloponèse en Sicile, homme fin et adroit à tromper, sans aucune religion, sans aucune foi, vint le trouver, et lui dit qu'il était dans un grand danger à cause du mécontentement du peuple et de la haine des soldats; qu'il ne pourrait s'y soustraire qu'en chargeant quelqu'un des siens de se feindre son ennemi; que, s'il en trouvait un qui fût propre à cette commission, il connaîtrait aisément les dispositions de tout le monde, et se déferait de ses adversaires, parce qu'ils découvriraient leurs sentiments à un homme en mésintelligence avec lui. Ce dessein approuvé, Callicrate prend lui-

laudibus quorum paulo ante elatus fuerat in cœlum. Vulgus autem, voluntate militum offensa in eum, loquebatur liberius, et dictitabat tyrannum non ferendum.

VIII. Quum ille, intuens hæc, nesciret quemadmodum sedaret, et timeret quorsum evaderent, quidam Callicrates, civis Atheniensis, qui venerat simul cum eo ex Peloponneso in Siciliam, homo et callidus et acutus ad fraudem, sine ulla religione ac fide, adit ad Dionem, et ait « Eum esse in magno periculo, propter offensionem populi et odium militum; quod posset evitare nullo modo, nisi daret negotium alicui suorum, qui simularet se inimicum illi; quem si invenisset idoneum, cogniturum facile animos omnium, sublaturumque adversarios, quod inimici ejus aperturi forent suos sensus dissidenti. » Tali consilio probato, Callicrates ipse

par les louanges desquels peu auparavant il avait été élevé au ciel. D'autre-part le peuple, les dispositions des soldats étant irrités contre lui, parlait plus librement, et disait-à-tout-moment le tyran n'être pas supportable.

VIII. Tandis que celui-là (Dion) considérant ces dispositions, ne-savait-pas comment il les apaiserait, et se-demandait-avec-crainte où elles aboutiraient, un certain Callicrate, citoyen athénien, qui était venu en-même-temps avec (que) lui du Péloponèse en Sicile, homme et rusé et subtil pour la tromperie, sans aucune religion et sans foi, se rend auprès de Dion, et dit « Lui être dans un grand danger, à-cause-de l'irritation du peuple et de la haine des soldats; danger qu'il ne pouvait éviter d'aucune manière, à moins qu'il ne donnât mission à quelqu'un des siens, qui feindrait lui-même être ennemi de lui (de Dion); lequel s'il avait trouvé (s'il trouvait un propre à ce rôle, [homme] lui devoir connaître facilement les dispositions de tous, et devoir faire-disparaître ses adversaires, parce que les ennemis de lui découvriraient leurs sentiments à un homme faisant-scission avec lui. » Un tel conseil ayant été approuvé, Callicrate lui-même

crates, et se armat imprudentia Dionis. Ad eum interficiendum socios conquirir; adversarios ejus convenit, conjurationem confirmat. Res, multis consciis quæ gereretur, elata, defertur ad Aristomachen, sororem Dionis, uxoremque Areten. Illæ, timore perterritæ, conveniunt cujus de periculo timebant. At ille negat a Callicrate fieri sibi insidias, sed illa, quæ agerentur, fieri præcepto suo. Mulieres nihilo secius Callicratem in ædem Proserpinæ deducunt, ac jurare cogunt nihil ab illo periculo fore Dioni. Ille hac religione non modo ab incepto non deterritus, sed ad maturandum concitatus est, verens ne prius consilium suum aperiretur quam conata perfecisset.

IX. Hac mente, proximo die festo, quum a conventu remotum se Dion domi teneret, atque in conclavi edito recubuis-

même ce rôle, et s'arme de l'imprudence de Dion. Il cherche des complices pour lui ôter la vie; il s'abouche avec ses adversaires; il forme une conjuration. La chose, confiée à beaucoup de personnes, ayant transpiré, est rapportée à Aristomaque, sœur de Dion, et à son épouse Arété. Ces femmes effrayées vont trouver celui qu'elles croient en danger. Mais Dion leur dit que Callicrate ne lui tend pas de piège, et que ce qui se fait, se fait par son ordre. Elles n'en conduisent pas moins Callicrate dans le temple de Proserpine, et le forcent d'y jurer que Dion n'a rien à craindre de lui. Non-seulement celui-ci ne fut point détourné par ce serment de son entreprise, mais il en fut plus animé à la hâter, craignant que le projet ne fût découvert avant qu'il l'eût exécuté.

IX. Dans cette résolution, le premier jour de fête, pendant que Dion se tenait chez lui, éloigné de la foule, et reposait dans un ca-

excipit has partes et se armat imprudentia Dionis. Conquirir socios ad eum interficiendum; convenit adversarios ejus, confirmat conjurationem. Res, quæ gereretur multis consciis, elata, defertur ad Aristomachen, sororem Dionis, uxoremque Areten. Illæ, perterritæ timore, conveniunt de periculo cujus timebant. At ille negat insidias fieri sibi a Callicrate, sed illa, quæ agerentur, fieri suo præcepto. Mulieres nihilo secius deducunt Callicratem in ædem Proserpinæ, ac cogunt jurare nihil periculi fore Dioni ab illo. Ille non modo non deterritus est ab incepto hac religione, sed concitatus est ad maturandum, verens ne suum consilium aperiretur priusquam perfecisset conata.

IX. Hac mente, proximo die festo, quum Dion se teneret domi remotum a conventu, atque recubisset in conclavi edito, tradit consciis

prend ce rôle, et s'arme de l'imprudence de Dion. Il cherche-de-tous-côtés des compagnons pour le tuer; il va-trouver les ennemis de lui, il organise une conspiration. Cette affaire, qui se conduisait sance, beaucoup d'hommes en ayant-connaissances, ayant été divulguée, est dénoncée à Aristomaque, sœur de Dion, et à son épouse Arété. Celles-là, épouvantées de frayeur, vont trouver celui pour le danger duquel elles craignaient. Mais celui-là nie des embûches être faites (tendues) à lui par Callicrate, mais dit ces choses, qui se menaient, se faire sur son ordre. Les femmes en rien moins (néanmoins) conduisent Callicrate dans le temple de Proserpine, et le forcent de jurer rien de (aucun) danger ne devoir être à Dion de-la-part-de lui. Celui-là non-seulement ne fut pas détourné de son entreprise par cet engagement-religieux, mais fut excité à la hâter, craignant que son dessein ne fût découvert avant qu'il eût mené-à-fin ses tentatives.

IX. Dans cette résolution, au plus proche (premier) jour de fête comme Dion se tenait (restait) dans sa maison éloigné de l'assemblée, et s'était couché dans un appartement élevé (d'en haut), il livre à ses complices

set, consciis loca munitiora oppidi tradit, domum custodibus sepi, a foribus qui non discedant, certos præficit. Navem triremem armatis ornat, Philostrate quoque fratri suo tradit, eamque in portu agitari jubet, ut si exercere remiges vellet; cogitans, si forte consiliis obstitisset fortuna, ut haberet quo fugeret ad salutem. Suorum autem e numero Zacynthios adolescentes quosdam eligit, quum audacissimos, tum viribus maximis, hisque dat negotium ut ad Dionem eant inermes, sic uti conveniendi gratia viderentur venire. Hi propter notitiam sunt intromissi. At illi, ut limen ejus intrarunt, foribus obseratis, in lecto cubantem invadunt, colligant: fit strepitus, adeo ut exaudiri posset foris. Hic, sicut ante sæpe dictum est, quam invisâ sit singularis potentia, et miseranda vita,

binet, à l'étage supérieur, il livre les postes les plus fortifiés de la ville aux conjurés, cerne les maisons avec des gardes, place des gens sûrs aux portes, avec ordre de n'en pas bouger, garnit une trième d'hommes armés, la confie à Philostrate, son frère, et lui ordonne de la promener dans le port, comme s'il voulait exercer les rameurs, afin que, si la fortune traversait ses desseins, il lui restât un moyen de se mettre en sûreté. Dans le nombre des siens, il choisit quelques jeunes Zacynthiens, très-hardis et très-vigoureux, et les charge d'aller désarmés chez Dion, de manière qu'ils paraissent venir le visiter. Ceux-ci, étant connus, sont introduits. Mais dès qu'ils sont entrés, ils ferment la porte à clef, se jettent sur Dion, le saisissent dans son lit et le garrottent. Il se fit un grand bruit, tel qu'on pouvait l'entendre du dehors. Dans cette occasion, il fut facile à chacun de sentir, comme il a été souvent dit auparavant, combien la puissance d'un particulier est odieuse, et combien est misérable la vie de ceux

loca munitiora oppidi,
sepi domum custodibus,
præficit certos,
qui non discebant a foribus.
Ornat armatis
navem triremem,
traditque
suo fratri Philostrate,
jubetque eam
agitari in portu,
ut si vellet
exercere remiges;
cogitans,
si forte fortuna
obstitisset consiliis,
ut haberet
quo fugeret ad salutem
Eligit autem
e numero suorum
quosdam adolescentes
Zacynthios,
quum audacissimos,
tum maximis viribus,
datque negotium his
ut inermes
eant ad Dionem,
sic
uti viderentur venire
gratia conveniendi.
Hi intromissi sunt
propter notitiam.
At illi,
ut intrarunt
limen ejus,
foribus obseratis,
invadunt
cubantem in lecto,
colligant:
fit strepitus,
adeo ut posset exaudiri
foris.
Hic fuit facile cuivis
intellectu,
sicut dictum est sæpe
ante,
quam potentia singularis
sit invisâ,

les endroits les plus fortifiés de la place, entoure la maison de Dion de gardes, dispose des hommes sûrs, qui ne devaient pas s'éloigner des portes. Il garnit de gens armés un vaisseau à-trois-rangs-de-rames, et le remet à son frère Philostrate, et ordonne ce vaisseau être manœuvré dans le port, comme s'il voulait exercer les rameurs; songeant, si par hasard la fortune faisait-obstacle à ses projets, à ce qu'il eût un endroit où il pût fuir pour son salut. D'autre-part il choisit d'entre le nombre des siens certains jeunes-hommes de-Zacynthe, et très-audacieux, et doués de très-grandes forces, et donne mission à ceux-ci que sans-armes ils aillent vers Dion, de-telle-sorte qu'ils parussent venir en vue de le visiter. Ceux-ci furent introduits [les connaissait. à-cause-de la connaissance (parce qu'on Mais ceux-là, dès qu'ils furent entrés dans le seuil (la chambre) de lui, les portes ayant été fermées, se jettent-sur lui couché dans son lit, le garrottent: il se fait un bruit, à-tel-point qu'il pouvait être entendu au dehors. Alors il fut facile à tout homme de comprendre, comme il a été dit souvent par moi auparavant, combien le pouvoir d'un-seul est odieux,

qui se metui quam amari malunt, cuius facile intellectu fuit. Namque illi ipsi custodes, si propitia fuissent voluntate, foribus effractis servare eum potuissent, quod illi inermes, telum foris flagitantes, vivum tenebant. Cui quum succurreret nemo, Lyco quidam Syracusanus per fenestras gladium dedit, quo Dion interfectus est.

X. Confecta cæde, quum multitudo visendi gratia introisset, nonnulli ab insciis pro noxiis conciduntur. Nam celeri rumore dilato, Dioni vim allatam, multi concurrerant, quibus tale facinus displicebat. Hi, falsa suspitione ducti, immerentes, ut sceleratos, occidunt. Hujus de morte ut palam factum est, mirabiliter vulgi immutata est voluntas : nam qui vivum eum tyrannum vocitarant, iidem liberatorem patriæ tyrannique expulsorem prædicabant. Sic subito misericordia odio successerat, ut eum suo sanguine, si possent, ab Ache-

qui aiment mieux être craints qu'aimés : car, si les gardes mêmes de Dion eussent été dans des dispositions favorables, ils auraient pu le sauver en brisant la porte, puisque ses assassins étaient sans armes et en demandaient à ceux du dehors. Comme personne ne venait à son secours, un certain Lycon, Syracusain, leur passa par la fenêtre une épée, avec laquelle il fut tué.

X. Le meurtre une fois accompli, la multitude étant entrée pour voir ce qui s'était passé, quelques personnes furent massacrées par méprise ; car le bruit s'était bientôt répandu qu'on avait attenté à la vie de Dion, et un grand nombre de citoyens, qu'un tel crime indignait, étaient accourus. Égarés par de faux soupçons, ils égorgèrent des innocents comme coupables. Dès que la mort de Dion fut divulguée, l'esprit du peuple changea d'une manière étonnante ; car ceux qui, de son vivant, le nommaient sans cesse tyran, l'appelaient alors publiquement le libérateur de la patrie et le destructeur de la tyrannie. La compassion avait si subitement succédé à la haine, qu'ils

et miseranda vita
qui malunt
se metui
quam amari.
Namque illi custodes ipsi,
si fuissent
voluntate propitia,
potuissent servare
foribus effractis,
quod illi inermes
flagitantes telum foris,
tenebant vivum. [ret,
Cui quum nemo succurre-
quidam Lyco, Syracusanus,
dedit per fenestras
gladium,
quo Dion interfectus est.

X. Cæde confecta,
quum multitudo introisset
gratia visendi,
nonnulli
conciduntur pro noxiis
ab insciis.
Nam rumore celeri
dilato,
vim allatam Dioni,
multi concurrerant,
quibus tale facinus
displicebat.
Hi, ducti
suspitione falsa,
occidunt ut sceleratos
immerentes.
Ut factum est palam
de morte hujus,
voluntas vulgi
immutata est mirabiliter :
nam qui
vocitarant tyrannum
eum vivum,
iidem prædicabant
liberatore patriæ
expulsoremque tyranni.
Misericordia subito
successerat sic odio,
ut cuperent,
si possent,

CORNÉLIUS NÉPOS.

et combien est à plaindre la vie
de ceux qui aiment mieux
eux-mêmes être craints
plutôt qu'être aimés.
Car ces gardes mêmes,
s'ils avaient été
de (dans des) dispositions favorables,
auraient pu sauver lui
les portes ayant été brisées, [armes,
parce que x-là (les agresseurs) sans-
demandant une arme au dehors,
tenaient Dion vivant.
Comme personne ne le secourait,
un certain Lycon, Syracusain,
donna par la fenêtre
une épée,
avec laquelle Dion fut tué.

X. Le meurtre étant accompli,
comme la multitude était entrée
en vue de voir,
quelques-uns
sont massacrés comme coupables
par des gens qui-ne-savaient-pas.
Car un bruit rapide
s'étoit répandu,
violence avoir été apportée (faite à Dion),
beaucoup étaient accourus,
auxquels un tel attentat
déplaisait.
Ceux-ci, entraînés
par un soupçon faux,
tuent comme criminels
des gens qui-ne-le-méritaient-pas.
Dès que le fait eut été mis en-public (di-
au-sujet-de la mort de celui-ci, [vulgué)
les dispositions du peuple
furent changées d'une- façon-étonnante :
car ceux qui
avaient appelé tyran
lui vivant,
les mêmes hommes l'exaltaient
comme libérateur de la patrie
et bannisseur du tyran.
La pitié tout à coup
avait succédé tellement à la haine.
qu'ils souhaïtaient,
s'ils l'avaient pu,

13

ronte cuperent redimere. Itaque in urbe¹, celeberrimo loco, elatus publice, sepulcri monumento donatus est. Diem obiit circiter annos quinquaginta quinque natus, quartum post annum quam ex Peloponneso in Siciliam redierat.

IPHICRATES.

I. Iphicrates², Atheniensis, non tam magnitudine rerum gestarum quam disciplina militari nobilitatus est. Fuit enim talis dux, ut non solum ætatis suæ cum primis compararetur, sed ne de majoribus natu quidem quisquam anteponeretur. Multum vero in bello est versatus, sæpe exercitibus præfuit³, nusquam culpa sua male rem gessit, semper consilio vicit, tantumque eo valuit, ut multa in re militari partim nova attulerit, partim meliora fecerit. Namque ille pedestria arma

auraient désiré le retirer des enfers, s'ils l'eussent pu, au prix de leur sang. Aussi fut-il enseveli dans la ville et dans le lieu le plus fréquenté, et l'État fit les frais de ses funérailles et de son tombeau. Dion mourut âgé d'environ cinquante-cinq ans, la quatrième année après son retour du Péloponèse.

IPHICRATE.

I. L'Athénien Iphicrate dut son illustration moins à la grandeur de ses exploits qu'à sa science militaire. En effet, c'était un si habile capitaine, que non-seulement on le comparait aux premiers de son siècle, mais qu'on ne lui préférerait même aucun de ses devanciers. Il passa presque toute sa vie dans les camps, et commanda souvent les armées. Nulle part il n'échoua par sa faute, et toujours il vainquit à force d'habileté; car l'art militaire lui doit une foule d'innovations heureuses, ou d'améliorations importantes. Il changea les armes de

redimere eum ab Acheronte suo sanguine. Itaque, elatus publice, donatus est monumento sepulcri in urbe, loco celeberrimo. Obiit diem natus quinquaginta quinque an- circiter, quartum annum postquam redierat ex Peloponneso in Siciliam.

racheter lui de l'Achéron par (au prix de) leur sang. [l'État, En-conséquence, enterré aux-frais-de- il fut gratifié du monument d'un tombeau dans la ville, dans l'endroit le plus fréquenté. Il s'acquitta du dernier jour (mourut) étant né depuis cinquante-cinq ans environ, la quatrième année après qu'il était revenu du Péloponèse en Sicile.

IPHICRATES.

I. Iphicrates, Atheniensis, nobilitatus est non tam magnitudine rerum gestarum quam disciplina militari. Fuit enim talis dux ut non solum compararetur cum primis suæ ætatis, sed ne quisquam quidem de majoribus natu anteponeretur. Versatus est vero multum in bello, præfuit sæpe exercitibus; gessit rem male nusquam sua culpa, vicit semper consilio, valuitque tantum eo ut partim attulerit nova, partim fecerit meliora multa in re militari. Namque ille mutavit arma pedestria, quum

IPHICRATE.

I. Iphicrate, Athénien, fut illustré non pas tant par la grandeur des choses accomplies que par la science militaire. Il fut en effet un tel général que non-seulement il était comparé avec les premiers de son siècle, mais que pas même quelqu'un de ceux plus anciens par la naissance ne lui était préféré. Or il s'agita (vécut) beaucoup à la guerre, commanda souvent des armées, ne conduisit l'affaire mal (n'échoua) nulle-part par sa faute, vainquit toujours par la sagesse, et eut-de-la-vigueur tellement par elle qu'en-partie il apporta (introduisit) non-en-partie il fit meilleures [velles, beaucoup de choses dans l'art de-la-guerre. En effet, celui-là changea les armes du-fantassin, alors que